FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE INCLUANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2023

DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE D'ACTON

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages \$13, \$14 et \$23, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y
 compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés
 représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FBL S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
Drummondville, le 10 juin 2024
CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A111326

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalisations 2022	Budget 2023		Réalisat	Réalisations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé¹
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	-	1 553 270	1 633 487	1 678 581		では は は は は は は は は は は は は は は は は は は	1 678 581
Compensations tenant lieu de taxes	2	3 962	3 900	3 548		大致 は 神 明 かこ	3 548
Quotes-parts	3			というとはなる			
Transferts	4	318 929	1 208 525	184 429			184 429
Services rendus	2	155 805	149 660	161 519			161 519
Imposition de droits	9	75 148	53 500	101 553			101 553
Amendes et pénalités	7	6 310	2 000	4 044			4 044
Revenus de placements de portefeuille	00						
Autres revenus d'intérêts	6	10 357	12 500	10 000			10 000
Autres revenus	10	8 449	4 001	8 252			8 252
Effet net des opérations de restructuration	-						
	12	2 132 230	3 070 573	2 151 926			2 151 926
Investissement							
Тахез	13					THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND	
Outpet-parts	14	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR					
Topological	1 45	010 444	A LIXOUR DOOR LAND TO THE REAL PROPERTY OF THE PERTY OF T	204 500			204 500
Iransiers	CI.	919411		391 506			391 506
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18	24 000		65 000			65 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises							
municipales et de partenariats commerciaux	19				大学 一大学 一大学 一大学 一大学 一大学 一大学 一大学 一大学 一大学 一		
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	943 411		456 506			456 506
	22	3 075 641	3 070 573	2 608 432			2 608 432
Charges							
Administration générale	23	386 915	436 755	447 376	10 748		458 124
Sécurité publique	24	382 552	355 740	381 257	4 431		385 688
Transport	25	495 100	544 575	567 568	252 913		820 481
Hygiène du milieu	26	254 110	293 027	254 455	66 481		320 936
Santé et bien-être	27						
Aménagement, urbanisme et développement	28	47 545	54 308	93 719	4 058		777 76
Loisirs et culture	29	231 991	199 089	229 658	48 521		278 179
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	8 632		18 005			18 005
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles							
et des actifs incorporels achetés	33	379 111		387 152 (387 152)		
	34	2 185 956	1 883 494	2 379 190			2 379 190
Excédent (déficit) de l'exercice	35	889 682	1 187 079	229 242			229 242

Rapport financier consolidé 2023 | 812 |

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES EXCÉDENT (DÉFICITE DE 31 DÉCEMBRE 2023)

	Réal	Réalisations 2022	Budget 2023		Réalisations 2023	
	Ad	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé¹
Excédent (déficit) de l'exercice Moins : revenus d'investissement	1 2 (889 685 943 411) (1 187 079	229 242 456 506) () (229 242 456 506)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	က	(53 726)	1 187 079	(227 264)		(227 264)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES Ajouter (déduire)						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés Amortissement	4	379 111	8	387 152		387 152
Produit de cession	5					
(Gain) perte sur cession Réduction de valeur / Reclassement	9 /					
	8	379 111		387 152		387 152
Propriétés destinées à la revente	•					
Cout des proprietes veridues Réduction de valeur / Reclassement	o 01					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement						
et participations dans des entreprises municipales						
et des partenariats confinier claux Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Florision pour monte / Negacian de valeur	157					
Financement	2			2		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16				3	
Remboursement de la dette a long terme	17 (
Affectations						
Activités d'investissement	19 (383 810)(1119985)(178 952) (<u>``</u>	178 952)
Excedent (denot) accumine Excedent (déficit) de fonctionnement non affecté	00					
Excedent de fonctionnement affecté	21	28 380	(42 094)	169 015		169 015
Réserves financières et fonds réservés	22	(16 127)	(25 000)	(3 200)		(3 500)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23			•		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(371 557)	(1 187 079)	(13 437)		(13 437)
	26	7 554	(1 187 079)	373 715		373 715
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	(46 172)		146 451		146 451
A 1 - 4 - 4 - 1 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 -		(= : : : : : : : : : : : : : : : : : : :				

à des fins fiscales (46 172)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Rapport financier consolidé 2023 | S13 |

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Bond	1.1	Maire	9 847	4 886	2 473	1 237
Éloi Champigny	1.2	Conseiller	4 089	2 029		
lean-François Martin	1.3	Conseiller	4 089	2 029		
ric Laliberté	1.4	Conseiller	4 089	2 029	696	348
Daniel Leduc	1.5	Conseiller	4 089	2 029		
érémie Lebel	1.6	Conseiller	4 089	2 029		
Diane Daigneault	1.7	Conseiller	4 089	2 029		

Note

^{1.} Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).